

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 80

présenté par

M. Bompard, M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 42 à 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression du dispositif coercitif pour les entreprises de plus de trois cents salariés implique la suppression de la procédure spécifique prévue pour ces entreprises.